Guide pour préparer les Instructions de Course

Lorsque les IC ont été revues par le jury et sont prêtes à être publiées, cette page et tous les commentaires et aides en rouge qui sont dans les textes sont à supprimer avant publication.

Ce modèle standard de Swiss Sailing pour les Instructions de Course (IC) est obligatoire pour l'organisation de Championnats de Suisse, de Championnats de Suisse par Points et de Championnats de classes.

Il est conforme à l'annexe J des Règles de Course à la Voile (RCV) et tient compte des recommandations de l'annexe LG de World Sailing.

Avec de légères adaptations il peut servir de base pour tous types d'événements, de la régate locale de club jusqu'aux régates régionales.

En utilisant ce modèle et en suivant les recommandations ci-dessous vous contribuez à l'éducation des concurrents et vous leur simplifiez la vie, car partout, où qu'ils aillent ils retrouveront la même structure et le même vocabulaire standard.

Pour vos sponsors utilisez le tableau à 5 colonnes du "pied de page", prévu à cet effet. Vous pourrez ainsi reprendre ce "pied de page" sans modification dans votre configuration de Manage2Sail, pour les deux derniers champs de la page <Document & Logos>, section "ORM PDF Output".

N'introduisez pas de sponsor dans l'en-tête.

Le document se base sur les principes suivants :

* Le but des IC est de donner aux compétiteurs, toutes les précisions et interprétations des RCV, nécessaires pour participer aux courses.
* Les IC doivent être disponible avant que les bateaux ne partent en course (RCV 25.1). Swiss Sailing recommande une mise à disposition au plus tard à 18h00, le soir avant l'inspection de l'équipement.
* Fondamentalement, les règles des RCV et de l'AC **ne devrait pas être répétées** dans les lC.
* Les règles du RCV ne doivent être modifiées que si un changement est absolument nécessaire.

Le cas échéant, le changement doit être fait conformément à RCV 85.1 et faire référence à la règle modifiée et en spécifiant la modification. Pour les références aux règles, les abréviations RCV, AC (Avis de course) ou IC (Instructions de course) sont à utiliser pour indiquer la source d'une règle. Exemples : RCV 61.1(a) ou AC 5.1 ou IC 3.2.

* Dans toute la mesure du possible utiliser les termes ou expressions des RCV.

Convention rédactionnelle :

* Les textes en rouge dans l'IC sont des commentaires pour vous aider à comprendre la signification du paragraphe. **Ils sont à supprimer avant publication.**
* Les <textes surlignés> en jaune sont à remplir avec les données de l’événement.

Ensuite, les <surlignages> et les crochets <…> sont à supprimer dès que le document est prêt à être publié.

* Les paragraphes en *italiques* sont optionnels.

*Si une option est choisie, le cas échéant renseignez les <textes surlignés> en jaune puis* *supprimez les options inutilisées.   
Modifiez la police* ***italique*** en police **droite** dès que le document est prêt à être publié.

* Les [textes entre crochets] indiquent des variantes.

Lorsqu'une variante est choisie, supprimez les variantes inutilisées, ainsi que les crochets […] et, le cas échéant, renseignez les <textes surlignés> en jaune et supprimez les <…>.

* Si un paragraphe complet n'est pas nécessaire, le titre est à compléter par la notation **N/A** (Not Applicable / Non Appliqué) à droite du titre, et les lignes des articles suivants de ce paragraphe sont supprimées.

**Ne pas supprimer et renuméroter le paragraphe**, faute de quoi vous perdez la séquence de numérotation et la cohérence avec les documents standard de World Sailing ou avec l'AC.

* En cas de suppression d’un article dans un paragraphe, la ligne correspondante doit être supprimée et les articles suivants renumérotés.

Swiss Sailing Version 1.1 - 18 03 2021 / 1.20 - 05.08.2021 / 1.25 – 07.05.2023 / 1.27 – 21.07.2023 / 1.29 – 07.09.2023 / 1.30 – 01.10.2023 / 1.32 – 01.02.2024

<Event Name>

<Date of the Event>

<Place where the event will be held>

SAILING INSTRUCTIONS (SI) / INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Version <1.0, 25.04.2024>

*Chairman of the race committee:* *<insert name, if necessary>*

*Chairman of the protest committee: <insert name, if necessary>*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | [NP] denotes a rule that shall not be grounds for protests by a boat. This changes RRS 60.1(a).  [SP] denotes a rule for which a standard penalty may be applied by the race committee (RC) without a hearing or a discretionary penalty applied by the protest committee (PC) with a hearing. This changes RRS 63.1 and A5. | [NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).  [SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par le Comité de Course (CC), ou une pénalité discrétionnaire peut être appliquée après une instruction, par un Comité de Réclamation (CR). Ceci modifie les RCV 63.1 et A5. |
| 1 | Rules | Règles |
| 1.1 | See rules listed in NoR 1. | Voir les règles mentionnées dans AC 1 |
| 2 | Changes to Sailing Instructions | Modifications aux instructions de course |
| 2.1 | Any change to the SI will be posted no later than 120 minutes before the first race of the day, except that any change to the schedule of races will be posted not later than 20:00 the day before it will take effect. | Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 120 minutes avant la première course du jour.  Tout changement dans le programme des courses sera affiché au plus tard avant 20h00, la veille du jour où il prendra effet. |
| 3 | Communication with Competitors | Communication avec les concurrents |
| 3.1 | Notices to competitors will be posted on the online official notice board at <https://www.manage2Sail.com> > Notice Board. | Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé sur le serveur <https://www.manage2Sail.com> > Tableau officiel. |
| 3.2 | [NP] Communications to the competitors will be done by electronic means (e-mails – electronic notice board).  **Competitors shall provide themselves with a device (**MobilePhone or NotePad or Computer**) to obtain and read these communications**.  The e-mail address of the person in charge which was inserted during the entry process shall be valid and active during the whole duration of the event.  Any difficulty in receiving communications will not be eligible for redress This changes RRS 62.1(a).  No printed documents will be supplied. | [NP] Les communications aux compétiteurs sont faites par des moyens électroniques (e-mail – tableau officiel électronique).  **Les concurrents doivent se doter d’un moyen (**Téléphone mobile ou Tablette ou Ordinateur**) pour obtenir et lire ces communications**.  L'adresse e-mail de la personne responsable qui a été enregistrée durant la procédure d'inscription doit être valide et active durant tout l'événement.  Toute difficulté de réception des communications ne pourra faire l’objet d’une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).  Aucun document imprimé ne sera fourni. |
| 3.3 | The race office is located at <location> | Le bureau de course est situé <Lieu>. |
| 4 | Code of Conduct | Code de conduite |
| 4.1 | [DP] [NP] Competitors and support persons shall comply with any reasonable request from an event official. Failure to comply may be misconduct. | [DP] [NP] Les compétiteurs et accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'événement. Le non-respect de cette règle peut être considérée comme une mauvaise conduite. |
| 5 | Signals made ashore | Signaux faits à terre |
| 5.1 | Signals made ashore will be displayed at <location and description of the signal *station/mast*>. | Les signaux faits à terre seront envoyés <localisation et description de la *station/mât* de signalisation>. |
| 5.2 | When flag AP is displayed ashore, “1 minute” is replaced with "30 minutes” in the "Race signal AP". | Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, “1 minute” est remplacé par "30 minutes” dans "Signaux de course : Aperçu". |
| 6 | Schedule | Programme |
| 6.1 | Scheduled dates and times are stated in NoR 8: | Les dates et heures programmées sont mentionnées sous AC 8. |
| 7 | Assignment to Fleets | Assignations des Flottes |
| 7.1 | The event consists of one qualifying series only. | L'événement est constitué d'une seule série qualificative. |
| 7.2.1 | [NP] However, from 80 boats upwards, boats can be divided into groups of approximately the same size (± 1 boat), identified by coloured pennants (pink, green, black and white).  This division into groups is mandatory from 100 boats upwards.  The grouping for each race must be posted on the official notice board no later than 2 hours before the first start of the first race of the day.  Initial group allocation:  On the first racing day, the boats ranked in the top 12 places in the CSP rankings on at the date of the first racing day (Bestenliste) will be distributed equally (± 1 boat) between the groups.  The remaining boats are allocated to the groups at random. | [NP] Cependant, à partir de 80 bateaux, les bateaux peuvent être répartis en groupes de tailles sensiblement identiques (± 1 bateau), identifiés par des flammes de couleur (rose, vert, noir et blanc).  Cette division en groupes est obligatoire à partir de 100 bateaux.  La composition des groupes pour chaque course doit être affichée au tableau officiel au plus tard 2 heures avant le premier départ de la première course de la journée.  Répartition initiale des groupes :  Le premier jour de course, les bateaux classés aux 12 premiers rangs au classement du CSP à la date du premier jour de course (Bestenliste), sont répartis de manière équitable (± 1 bateau) entre les groupes.  Les autres bateaux sont répartis dans les groupes, de manière aléatoire. |
| 7.2.2 | The starting groups assignment will be the following | L'assignation des groupes de départ sont les suivants |
|  | Course  Race  Premier départ  First start  Deuxième départ  Second start | |
| 7.2.3 | For the **Swiss Championships by Points**, there will be no group reassignment during the event. | Pour **les Championnats de Suisse par Points** il n'y a pas de réassignation des groupes durant l'événement. |
| 7.3 | [DP] [NP] Each competitor will receive a set of coloured identification pennants from the organiser.  The coloured group identification pennant must be attached to the end of the sprit. | [DP] [NP] Chaque compétiteur recevra de l'organisateur un jeu de flammes d'identification colorées.  La flamme de couleur d'identification du groupe doit être fixée à l'extrémité de la livarde. |
| 7.4 | It is the responsibility of each competitor to check that he/she is displaying the identification pennant corresponding to the group assigned to him or her.  Competitors sailing in the wrong group will be ranked DNS without a hearing. This changes RRS A5.1 and A5.2. | Chaque concurrent est responsable de vérifier qu’il arbore la flamme d'identification correspondante au groupe qui lui a été assigné.  Les concurrents qui naviguent dans le mauvais groupe sont classés DNS, sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2. |
| 8 | Class flags | Pavillons de classe |
| 8.1 | The groups defined in SI 7.2.2 are considered as classes.  The Class flag will be a plain flag of the colour of the starting group(s) | Les groupes selon AC 7.2.2 sont définis comme des classes.  Le pavillon de la classe sera un pavillon uni de la couleur du (ou des) groupe(s) qui part(ent). |
|  |  | |
|  | |  |  | | --- | --- | | **Class / Classes** | **Flag / Pavillon** | | Pink | Pink Flag / Pavillon rose | | Green | Green Flag / Pavillon vert | | White | White Flag / Pavillon blanc | | Black | Black Flag / Pavillon noir | | |
|  |  |  |
| 9 | The Courses | Les parcours |
| 9.1 | The diagram in Addendum A show the courses, the order in which marks are to be passed, and the side on which each mark is to be left*.* | Le schéma de l'Addendum A illustre les parcours, l’ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée*.* |
| 9.2 | **Take care**  On the downwind leg, between marks 2 and 3, passing through the finishing mark and the finishing vessel is not allowed. | **Attention**  Au portant entre les marques 2 et 3, le passage entre la marque d'arrivée et l'embarcation arrivée est interdit. |
| 10 | Marks | Marques |
| 10.1 | Marks are: | Les marques sont : |
|  |  | |
|  | |  |  | | --- | --- | | **Marks / Marques** | **Marks description / Description des marques** | | starting mark /  marque de départ | <description> *displaying an orange flag*  <description de la marque> *surmontée d'un pavillon orange* | | mark 1 / marque 1 | <description>  <description de la marque> | | mark 2 / marque 2 | <description>  <description de la marque> | | mark 3s / marque 3s | <description>  <description de la marque> | | mark 3p / marque 3p | <description>  <description de la marque> | | finishing mark /  marque d'arrivée | <description> *displaying a blue flag*  <description de la marque> *surmontée d'un pavillon bleu* | | |
|  |  |  |
| 10.2 | New marks, as provided in SI 13.1, are <describe marks>. | Les nouvelles marques, tel que prévu dans IC 13.1 sont<décrivez les marques>. |
| 11 | Obstructions | Obstacles |
| 11.1 | [DP] A serie of yellow buoys marks out an obstruction.  A boat shall not enter in such an area.  Buoys delimitating such an area are not course marks. Touching such a buoy is not a breach of RRS 31 and will not be grounds for a protest. | [DP] Une série de bouées jaunes délimite un obstacle.  Un bateau ne doit pas naviguer dans une telle zone.  Les bouées de délimitation d'une telle zone ne sont pas des marques de parcours. Toucher une telle bouée n'est pas une infraction à la RCV 31 et ne peut pas être motif à réclamation. |
| 12 | The Start | Le départ |
| 12.1 | The starting line is between a staff displaying an orange flag on the signal vessel at the starboard end and the course side of the port-end starting mark. | La ligne de départ se situe entre un mât arborant un pavillon orange sur l'embarcation de signalisation, à l’extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ située de l’extrémité bâbord. |
| 12.2 | To alert boats that a race or sequence of race will begin soon, the orange starting line flag will be displayed with one sound at least 5 minutes before a warning signal is made. | Pour prévenir les bateaux qu’une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins 5 minutes avant l’envoi du signal d’avertissement. |
| 12.3 | [DP] When a starting sequence is in progress, boats whose warning signal has not been made shall avoid the starting area.  The starting area is defined as the area 75 meters from the starting line and its marks in all directions. | [DP] Pendant une séquence de départ, les bateaux dont le signal d’avertissement n’a pas été donné doivent éviter la zone de départ.  La zone de départ est définie comme une zone de 75 mètres à partir de la ligne de départ et de ses marques dans toutes les directions. |
| 12.4 | A boat that does not start within 4 minutes after her starting signal will be scored "Did Not Start" (DNS) without a hearing. This changes RRS A5.1 and A5.2. | Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 4 minutes après son signal de départ sera classé "N’a pas pris le départ" (DNS) sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2. |
| 12.5 | RRS 30.4 (Black Flag Rule) is supplemented as follows: | La RCV 30.4 (règle du pavillon noir) est complétée comme suit : |
| 12.5.1 | The sail numbers of the boats identified on the course side of the starting line will be displayed for at least 3 minutes.  A long sound signal will be made to initialize the 3 minutes displaying period.  A boat whose number is so displayed shall leave the starting area, as defined in SI 12.3, before the new preparatory signal of her class.  If she fails to do so, she will be scored DNE. | Les numéros de voile des bateaux identifiés du côté parcours de la ligne de départ seront affichés pendant au moins 3 minutes.  Un long signal sonore sera émis pour initialiser la période d'affichage de 3 minutes.  Un bateau dont le numéro est ainsi affiché doit quitter la zone de départ, telle que définie dans l'IC 12.3, avant le nouveau signal préparatoire de sa classe.  S'il ne le fait pas, il sera classé DNE. |
| 12.5.2 | For the purposes of RRS 30.4 a race is "restarted or resailed" when it has the same race number as a previously abandoned or recalled race. | Pour les besoins de la RCV 30.4, une course est "relancée ou recourue" lorsqu'elle porte le même numéro de course qu'une course précédemment annulée ou interrompue. |
| 12.6 | If groups have been constituted, in accordance with SI 7.2, the warning signal will be given with flags in the colours of the groups. | Si des groupes ont été constitués, selon IC 7.2, le signal d’avertissement sera donné avec des pavillons aux couleurs des groupes. |
| 12.7 | The warning signal for the following groups may be given no earlier than 1 minute after the start signal for the previous group | Le signal d’avertissement pour le groupe suivant peut être donné au plus tôt 1 minute après le signal de départ du groupe précédent. |
| 13 | Change of the Next Leg of the Course | Changement du bord suivant du parcours |
| 13.1 | To change the next leg of the course, the race committee will  (a) lay a new mark, or move the GPS mark  (b) move the finishing line, or  (c) move the leeward gate.  When a new mark is laid, the original mark will be removed as soon as possible.  If there is an offset mark, the offset mark is to be ignored.  When in a subsequent change a new mark is replaced, it will be replaced by an original mark. | Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course  (a) mouillera une nouvelle marque, ou déplacera une marque GPS  (b) déplacera la ligne d’arrivée, ou  (c) déplacera la porte sous le vent.  Lorsqu'une nouvelle marque est mouillée, la marque d'origine sera enlevée aussitôt que possible.  S'il y a une marque d'offset, la marque d'offset est à ignorer.  Quand lors d’un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d’origine. |
| 14 | The Finish | L'arrivée |
| 14.1 | The finishing line is between a staff displaying a blue flag on the finishing mark at the starboard end and the course side of the port end finishing mark. | La ligne d’arrivée se situe entre un mât arborant un pavillon bleu sur l'embarcation de signalisation à l’extrémité tribord et le côté parcours de la marque d’arrivée de l’extrémité bâbord. |
| 15 | Penalty System | Système de pénalité |
| 15.1 | RRS Appendix P apply with the following change:  RRS P 2.3 does not apply and RRS P 2.2 is changed so that it applies to any penalty after the first one. | L'annexe P des RCV s'applique avec la modification suivante :  La RCV P 2.3 ne s’applique pas et la RCV P 2.2 est modifiée de sorte qu’elle s’applique à toute pénalité après la première. |
| 16 | Time Limit and Target Times | Temps limite et temps cible |
|  |  | |
| 16.1 | |  |  |  | | --- | --- | --- | | ***Race Target Time***  ***Temps cible de course*** | ***Race Time Limit***  ***Temps limite de course*** | ***Finishing Window***  ***Fenêtre pour finir*** | | *45 min* | *50 min* | *15 min* | | |
|  |  |  |
| 16.2 | Failure to meet the race target time will not be grounds for redress. This changes RRS 62.1(a). | Le manquement à respecter le temps cible de course ne constituera pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a). |
| 16.3 | The finishing window is the time for boats to finish after the first boat sails the course and finishes.  Boats failing to finish within the finishing window, and not subsequently retiring, penalized or given redress, will be scored time limit expired (TLE) without a hearing.  A boat scored TLE shall be scored points for the finishing place one more than the points scored by the last boat of that class has finished within the finishing window.  This change RRS 35, A5.1, A5.2 and A10. | La fenêtre pour finir est le temps dont disposent les bateaux pour terminer après que le premier bateau a effectué le parcours et fini.  Les bateaux qui ne terminent pas dans la fenêtre pour finir et qui ne se retirent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas de réparation par la suite, se verront attribuer le score Temps Limite Expiré (TLE) sans instruction.  Un bateau marqué TLE recevra un point de plus que les points marqués par le dernier bateau de la classe qui a terminé dans la fenêtre pour finir.  Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10. |
| 17 | Hearing requests | Demandes d'instructions |
| 17.1 | RRS 61.1(a) is supplemented as follows:  In addition to complying with RRS 61.1(a), a boat wishing to lodge a hearing request must inform the race committee against whom she is claiming, immediately after crossing the finish line and in any case before having had contact with her coach. | La RCV 61.1(a) est complétée comme suit :  En plus de se conformer à la RCV 61.1(a), un bateau qui désire déposer une demande d'instruction, doit informer le comité de course contre qui il réclame, immédiatement après le passage de la ligne d’arrivée et dans tous les cas avant d’avoir eu un contact avec son coach. |
| 17.2 | For each class, the protest time limit is 60 minutes after the last boat of that class has finished the last race of the day or the race committee signals no more racing today, whichever is later.  The protest time limit is 15 minutes after the committee signals no more racing today ashore.  The time limit will be posted on the official notice board. | Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de la classe a fini la dernière course du jour ou après que, sur l'eau, le comité de course a signalé qu’il n’y aurait plus de course ce jour-là, selon ce qui est le plus tard.  Le temps limite de réclamation est de 15 minutes après que, à terre, le comité de course a signalé qu’il n’y aurait plus de course ce jour-là.  L'heure limite sera affichée au tableau officiel. |
| 17.3 | Hearing requests may be submitted using the App [Manage2Sail Jury Terminal](https://juryterminal.manage2sail.com/) (see SI 25) within the protest time limit. | Les demandes d'instruction peuvent être soumises au moyen de l'app [Manage2Sail Jury Terminal](https://juryterminal.manage2sail.com/), (voir IC 25) dans le délai imparti. |
| 17.4 | Notices will be posted no later than 30 minutes after the protest time limit to inform competitors of hearings in which they are parties or named as witnesses.  Hearings may be scheduled to begin before the end of the protest time limit.  Hearings will be held in the protest room, located at <location>, beginning at the time posted. | Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.  Les instructions peuvent être programmées avant la fin du temps limite de réclamation.  Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située <lieu> et débuteront à l‘heure affichée. |
| 17.5 | A list of boats that have been penalized for breaking RRS 42 under Appendix P will be posted. | Une liste des bateaux qui ont été pénalisés pour avoir enfreint la RCV 42 selon l'annexe P sera affichée. |
| 18 | Scoring | Classement |
| 18.1 | See NoR 13. | Voir AC 13. |
| 19 | Safety regulations | Règles de sécurité |
| 19.1 | RRS 40.1 applies at any time when boats are afloat. | La RCV 40.1 s'applique à tout moment lorsque les bateaux sont à flot. |
| 19.2 | [DP] [NP] Boats not leaving the harbour or not sailing for a scheduled race, shall promptly notify the race office. | [DP] [NP] Les bateaux qui ne sortent pas du port ou ne courent pas pour une course programmée doivent rapidement informer le bureau de course. |
| 19.3 | [DP] [NP] A boat that retires from a race shall notify the race committee at the first reasonable opportunity.  Retirement declaration may be notified using [Manage2Sail Jury Terminal App](https://juryterminal.manage2sail.com/) (see SI 25) menu option: "Competitor's Declaration". | [DP] [NP] Un bateau qui se retire d'une course doit informer le Comité de course à la première opportunité.  La déclaration de retrait d'une course peut être soumise au moyen de [l'app Manage2Sail Jury Terminal](https://juryterminal.manage2sail.com/) (voir IC 25) option du menu : "Competitor's Declaration" |
| 19.4 | [DP] A safety distance of 50 meters from all commercial passenger vessels (green ball displayed on a mast) shall be respected. | [DP] Une distance de sécurité de 50 mètres autour d’un bateau de ligne (sphère verte sur un mât) doit être respectée. |
| 19.5 | [DP] [NP] When afloat, all persons on board of a support persons vessel shall wear a personal flotation device (PFD) and, as soon as their engine is running, drivers shall be connected with a kill-cord to their engine contact. | [DP] [NP] Lorsqu'ils sont à flot, toutes les personnes à bord des embarcations des accompagnateurs doivent porter un équipement personnel de flottabilité (PFD) et, dès que leur moteur est enclenché, le conducteur doit être connecté au moteur avec un coupe-circuit. |
| 19.6 | Competitors requesting assistance must signal this by blowing a whistle, moving their arms or their paddle.  The Race Committee may provide assistance to boats that appear to be in need of it, without them having required it. This may not be the subject of a request for redress and modifies rule 62.1(a). | Les concurrents qui demandent de l’aide doivent le signaler au moyen d’un sifflet, par des mouvements des bras ou de leur pagaie.  Le Comité de Course peut porter assistance aux bateaux qui semblent en avoir besoin, sans que ceux-ci n'aient demandé de l’aide. Ceci ne pourra pas faire l’objet d’une demande de réparation et modifie la règle 62.1(a). |
| 19.7 | When the V flag is displayed on a race committee vessel, with a long sound signal, the support vessels must watch over the boats for which they are responsible and remain on the water to provide assistance to competitors in difficulty, until all boats have safely sailed to harbour.  This modifies RRS 37 | Lorsque le pavillon V est hissé sur une embarcation du comité de course, avec un long signal sonore, les embarcations des accompagnateurs doivent surveiller les bateaux dont ils ont la responsabilité et rester sur l’eau, pour apporter leur aide aux concurrents en difficulté, jusqu'à ce que tous les bateaux soient de retour au port.  Ceci modifie RCV 37 |
| 19.8 | [DP] Ashore, if the V flag is displayed, each support person must, within 30 minutes of the display of the V flag, hand over a list of all the competitors for whom they are responsible, certifying that they are safe ashore. | [DP] A terre, si le pavillon V est hissé, chaque accompagnant doit, dans un délai de 30 minutes après l’envoi du pavillon V, remettre une liste de tous les concurrents dont il a la responsabilité, certifiant ainsi qu'ils sont en sécurité à terre. |
| 20 | Replacement of crew or equipment | Remplacement d’équipier ou d’équipement |
| 20.1 | Crew substitution is not allowed. | Le remplacement d'équipier n'est pas autorisé. |
| 20.2 | [DP] Substitution of damaged or lost equipment is not allowed unless authorized in writing by the Race Committee. Requests for substitution shall be lodged to the Race Committee at the first reasonable opportunity, which may be after the race. | [DP] Le remplacement d’équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l’autorisation écrite du Comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au Comité de Course à la première occasion raisonnable, ce qui peut être après la course |
| 20.3 | Substitution of equipment shall be done using [Manage2Sail Jury Terminal App](https://juryterminal.manage2sail.com/) (see SI 25), menu option "Equipment Substitution". | Le remplacement d'équipement peut être fait au moyen de l'app [Manage2Sail Jury Terminal](https://juryterminal.manage2sail.com/) (voir IC 25), option de menu "Substitution d'équipement" |
| 21 | Equipment and Measurement Checks | Contrôles d’équipement et de jauge |
| 21.1 | A boat or equipment may be inspected at any time for compliance with the class rules, the NoR and SI. | Un bateau ou son équipement peut être contrôlé à tout moment afin de vérifier sa conformité avec les règles de classe, l'AC et les IC. |
| 22 | Official Vessels | Embarcations officielles |
| 22.1 | Official vessels will be identified as follows:   * Race organization – White flag with RC letters * Jury boat – Yellow flag with JURY * Security – White flag with S letter * Press – White flag with P letter * Support vessels – Pink flag | Les embarcations officielles seront identifiées comme suit :   * Organisateurs – pavillon blanc avec les lettres RC * Jury – pavillon jaune avec JURY * Sécurité – pavillon blanc avec la lettre S * Presse – pavillon blanc avec la lettre P * Accompagnants – pavillon rose |
| 23 | Support Teams | Equipe d'accompagnateurs |
| 23.1 | From the warning signal and until all boats have finished, support person vessels shall not be:   * closer than 100m to any boat racing; * within 100m to leeward of the starting line or within 100m of its marks; * between any boat racing and the next mark of the course; * between the inner and outer courses of a trapezoid course when boats are racing on both courses; * within 100m of the finishing line and its marks while boats are finishing.   However, when the race committee signals a postponement or abandonment, and no boats are racing, support person vessels may enter the area to leeward of the starting line and its extensions to service their athletes but shall restrict their speed to 5 knots.  Support person vessels should proceed around the racing area in such a way to minimise the effect their wash will have on boats racing.  Vessels that are motoring above 5 knots shall remain at least 150m from any boat racing. | Depuis le signal préparatoire et jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini la course, les embarcations des accompagnateurs ne doivent pas être :   * à moins de 100m d'un bateau en course; * à moins de 100m sous le vent de la ligne de départ ou à moins de 100m des marques de départ; * entre un bateau en course et la prochaine marque du parcours; * entre les parcours intérieur et extérieur d'un parcours trapézoïdal, tant que des bateaux sont en course sur les deux parcours; * à moins de 100m de la ligne d'arrivée et de ses marques pendant que des bateaux sont en train de finir.   Toutefois, lorsque le comité de course signale un report ou un abandon de la course, et qu'aucun bateau n'est en course, les embarcations des personnes de soutien peuvent entrer dans la zone sous le vent de la ligne de départ et de ses prolongements pour servir leurs athlètes, mais doivent limiter leur vitesse à 5 nœuds  Les embarcations des accompagnateurs doivent manœuvrer autour de la zone de course de manière à minimiser l'effet des remous sur les bateaux en course et s'ils se déplacent à plus de 5 nœuds ils doivent rester au-delà de 150m de tout bateau en course. |
| 24 | Trash Disposal | Evacuation des détritus |
| 24.1 | Trash may be placed aboard support persons vessels or ashore in the trash containers. | Les détritus peuvent être placés à bord des embarcations des personnes de support, ou à terre dans les conteneurs destinés à cet effet. |
| 25 | Jury Terminal App | Application Jury Terminal |
| 25.1 | The [Manage2Sail Jury Terminal](https://juryterminal.manage2sail.com/), app is available here: | L'app [Manage2Sail Jury Terminal](https://juryterminal.manage2sail.com/) est disponible ici : |
|  |  | |
| 25.2 | In case of technical issue, if the App Manage2Sail Jury Terminal is not available, or if competitors are too young to use Jury Terminal App, paper hearing request forms are available at the race office.  Written requests shall be delivered to the race office within the protest time limit | En cas de problème technique, si l'application Manage2Sail Jury Terminal n'est pas disponible, ou si les compétiteurs sont trop jeunes pour utiliser l'application, des formulaires de demandes d'instructions papier sont disponibles au secrétariat de course  Les requêtes manuscrites doivent être remises au bureau de course dans le délai imparti. |

Addendum A

Courses to be sailed / Parcours à effectuer :

**IODA - Windward Finish**

IOD2 : Start – 1 – 2 – 3p/3s – Finish

Reminder **SI 9.2 / IC 9.2**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 9.2 | **Take care**  On the downwind leg, between marks 2 and 3, passing through the finishing mark and the finishing vessel is not allowed. | **Attention**  Au portant entre les marques 2 et 3, le passage entre la marque d'arrivée et l'embarcation arrivée est interdit. |

Une image contenant texte, diagramme, capture d’écran, ligne

Description générée automatiquement